

Michel MANGIN

## ARTISANAT, ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ DANS LES GAULES DE L'EST À L'ÉPOQUE ROMAINE<sup>1</sup>

Sur la paroi d'une des 42 chambres du mastaba du prêtre Mérérouka, dans la nécropole de Memphis, datant de 2430 av. n. è., se déroule une opération métallurgique complète ; chaque scène est, comme toujours, accompagnée d'une explication en caractères hiéroglyphiques. Il en est de même dans trois temples du Moyen Empire et de l'époque hellénistique pour les processions apportant au pharaon les lingots des treize districts miniers de son empire dont les noms sont dûment inscrits au-dessus de chaque tableau.

En regardant ces images le mois dernier à Saqqarah, Edfou ou Louxor, ou bien en admirant la précision de la maquette de l'atelier de menuisier de la tombe de Mékétré vieille de 4000 ans, ou bien encore, dans le temple de Louxor, la représentation précise du dieu-potier Khnoum assisté d'Isis, façonnant au tour Aménophis III et son double (XVIII<sup>e</sup> dynastie), je pensais aux limites de la documentation sur la production dont je disposais pour nos régions.

Mais la différence n'est peut-être pas si grande : en utilisant tous les types de sources disponibles, ne serait-il pas possible de faire revivre l'artisan gallo-romain autrement qu'en répétant les mêmes poncifs sur son habileté et son amour du travail bien fait ?

### I. "ARTISANS, ARTISANAT GALLO-ROMAINS", QU'EST-CE À DIRE ?

#### Un artisanat "gallo-romain".

Il s'agit d'une activité qui se déroule dans le cadre juridiquement bien précis de cités des provinces occidentales de l'Empire romain. Insister sur ce fait historique n'est pas négliger l'importance du fonds gallo-germanique de la culture de nos régions dans les mentalités et les modalités du travail et de la vie quotidienne. Mais c'est aussi dire que nous pouvons utiliser les sources qui traitent d'autres provinces d'Occident sans extrapolations hasardeuses, même quand il s'agit de droit romain.

En outre, deux réalités sont à rappeler :

- d'une part, les artisans vivent au sein de cités où coexistent diverses sociétés : la société formée par les *urbani*, vivant à la romaine et les deux autres que constituent les *vicani* et les *pagani*, vivant selon toutes les gradations possibles de la civilisation gallo-romaine ; - d'autre part, qu'est-ce qui est "romain" et qu'est-ce qui est "indigène" dans une activité artisanale ? Parle-t-on des techniques de travail ? Parle-t-on du cadre local, ville, agglomération, domaine rural dans lequel elle s'exerce ? Ou du cadre juridique général de la cité, du domaine impérial ou de la province considérée ? Au II<sup>e</sup> s. de n. è., les ferrons d'un atelier sidérurgique peuvent parfaitement continuer imperturbablement à utiliser les techniques celtiques éprouvées, héritées de leurs lointains ancêtres de La Tène finale alors que leur atelier est parfaitement intégré dans les cadres juridiques et les circuits économiques d'une cité, d'une province ou d'un domaine impérial. L'exemple du site métallurgique des Clérimois chez les Sénons illustre parfaitement ce schéma.

Nous parlons donc de travailleurs vivant dans le cadre de la civilisation gréco-romaine, dans une province celtique du nord-ouest de l'Empire romain où l'acculturation, c'est-à-dire la rencontre entre deux cultures, mêle à des degrés divers, habitudes gauloises et apports romains de tous ordres.

#### Des opinions contrastées sur le travail artisanal.

«La fabrique n'est pas une activité estimée dans l'Antiquité (...) ; en général artisans, métiers et techniques sont méprisés» sont les affirmations les plus courantes dans les manuels quand ils évoquent l'artisanat –toujours brièvement–, après avoir longuement traité de la terre. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la plupart des manuels traitant de l'Antiquité.

Certes, bien des phrases d'auteurs grecs et romains peuvent être citées à l'appui de cette thèse : Socrate, par exemple, trouve normal que l'on méprise les métiers d'artisans qui ruinent le corps et ne laissent aucun loisir pour s'occuper de ses amis et de la cité. Pour Cicéron, les métiers d'artisans sont "*sordidi*" (*De Officiis*, I, 42, 150).

<sup>1</sup> Ce texte est celui de la conférence inaugurale prononcée le 16 mai 1996 (NDLR).

Mais il serait facile de multiplier les citations *a contrario*. Dans l'oraison funèbre qu'il prononce pour les morts du début de la guerre du Péloponèse, Périclès dit : «*Il n'y a point de honte chez nous à avouer qu'on est pauvre, mais il y en a à ne rien faire pour sortir de cet état. Ceux qui participent au gouvernement de la cité peuvent s'occuper aussi de leurs affaires privées et de simples artisans peuvent se tenir fort bien au courant des affaires publiques*» (Thucydide, II, 40). A Athènes, les hommes d'Etat apprécient les artisans : Solon cherche à les attirer ou les retenir. Il en est de même pour les hommes d'Etat romains : Scipion les protège en 209 à Carthagène, les magistrats de 211 font de même à Capoue rasée pour trahison (cf. Morel 1985). L'*Ecclesia* qui vote les lois sur la Pnyx est majoritairement constituée d'artisans et de boutiquiers de la ville. Et les inscriptions d'*Herculanum* montrent l'existence d'une bourgeoisie municipale faite d'artisans et de commerçants aisés, comme à Rome d'ailleurs. L'empereur Tacite, au III<sup>e</sup> s., «était passionné par les différentes techniques du verre ; c'était un fin connaisseur en matière d'artisanat [*fabricarum peritissimus*] et un amateur de marbres» (Histoire Auguste, *Vie de Tacite*, XII, 3).

Bref, l'opinion des anciens varie avec leur statut : les intellectuels et les nobles méprisent le travail –hormis celui de la terre– qui rend dépendant d'autrui et ravale l'homme libre au rang de l'esclave ; les gouvernants comme l'ensemble de la population, en revanche, apprécient artisans et boutiquiers –ce sont souvent les mêmes– qui constituent d'ailleurs la masse des citoyens à Athènes ou à Rome, sans parler des municipes, des colonies, des chefs-lieux de cités et des agglomérations secondaires des provinces. La vision que l'on peut avoir du travail artisanal dans l'Antiquité varie donc du tout au tout selon les critères que l'on choisit pour en parler : c'est l'un des meilleurs exemples de la subjectivité des auteurs tant Anciens que Modernes.

### **L'artisanat antique : un thème négligé des manuels.**

Pour celui qui s'intéresse aux producteurs et à la production des biens de la vie courante, hors agriculture, faire le tour des manuels traitant de l'Antiquité, une calculette à la main, est un exercice déprimant. Pour la Gaule, hormis de rares exceptions, l'artisanat se résume à quelques pages sur la céramique (et le verre au Bas-Empire) et à une sèche énumération des autres artisanats. Telle synthèse récente y consacre 4 % dont la moitié porte sur la sigillée...

Le désintérêt jusqu'à la dernière décennie, pour les agglomérations secondaires –lieux privilégiés des activités artisanales– ne participait-il pas du même préjugé privilégiant la Ville et les campagnes ?

### **L'artisanat : une activité prisée par les gallo-romains.**

Les constats précédents ont porté volontairement sur la Gaule romaine, mais ils seraient les mêmes pour le reste du monde gréco-romain à cette différence près que l'artisanat grec et certaines activités italiennes ont été plus longuement traitées, les sources littéraires étant plus riches. C'est dire que le *topos* qui consiste à souligner l'originalité gauloise dans le domaine de

l'artisanat se limite trop souvent à une affirmation et à un rappel de la richesse de l'iconographie funéraire des métiers (sauf des potiers qui ne sont représentés que par la stèle de Metz !), ce qui est exact mais très insuffisant.

Pourtant, l'ensemble des documents disponibles –sans compter les objets fabriqués et les vestiges structurels et mobiliers des ateliers– permettrait de dresser un tableau riche et vivant de l'artisanat gallo-romain comme l'a montré il y a bien longtemps P.-M. Duval (Duval 1952, chap. IV) :

- l'*iconographie des métiers* est très riche mais elle est à reprendre avec l'aide des spécialistes de chacun de ceux-ci ;

- l'*épigraphie* –certes limitée dans nos régions– livre pourtant des documents essentiels à regrouper, relire et replacer dans le cadre des cités ;

- les *textes antiques* existent, plus nombreux que ceux qui sont toujours cités ; ils doivent être vérifiés à la source pour ne pas répéter les erreurs ou les interprétations hasardeuses des savants modernes même les plus érudits.

Au total, chacun des types de source, autres que les structures et les mobiliers archéologiques, est limité ; mais une fois rassemblé, le dossier disponible est plus riche qu'on ne pourrait le croire. Et il peut être confronté avec fruit aux *realia*. C'est d'autant plus vrai que nous sommes en droit, je l'ai dit, d'étendre à nos régions ce qui est avéré dans des provinces comparables ou dans les connaissances concernant l'organisation sociale et la vie antique en général et celle des provinces d'Occident de l'Empire romain en particulier dont l'est des Gaules est étroitement partie prenante.

### **L'artisanat antique : activité non industrielle.**

Est-il utile de revenir sur un sujet rebattu : artisanat ou industrie –notamment dans le domaine de la production céramique– : la production non rurale antique est un artisanat et non une industrie au sens moderne du terme ; les grandes concentrations ne sont que des collections d'ateliers. Peut-être néanmoins cette affirmation est-elle trop générale : la division du travail si bien décrite par Xénophon pour les ateliers urbains (Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 2, 5 ; cf. Mossé 1966, p. 85), et la spécialisation de Rome et des municipes italiens dans certaines productions (Caton, *de l'Agriculture*, 135), ne participent-elles pas déjà des caractères de l'industrie ?

### **Une civilisation méprisant les machines ?**

Les opinions des modernes sur la production antique, les techniques et notamment le machinisme ont été et restent elles aussi souvent discutables comme celles qui concernent la place du travail dans la mentalité antique. En témoignent trop de manuels quand ceux-ci daignent consacrer quelques pages aux questions techniques en sus de celles qu'ils ne manquent pas d'écrire sur l'astronomie, les mathématiques et la médecine.

Bertrand Gille dans son *Histoire des Techniques* a tordu le cou à l'opinion qui veut que les Anciens n'aient pas connu le machinisme et n'aient pas su ou voulu appliquer les découvertes des savants d'Alexandrie et ceci par désintérêt intellectuel et parce qu'ils n'en avaient pas besoin, l'esclavage remplaçant avantageu-

sement la machine : «L'Antiquité a péché par refus non par ignorance ; il s'agit d'une attitude de principe, mentale ou bien sociale» affirmait naguère le grand historien André Aymard.

B. Gille montre bien que les Grecs et les Romains ont su construire et faire fonctionner des inventions remarquables dans le domaine de la construction et de la guerre ; et il est aisé de fournir aujourd'hui bien d'autres exemples de mise au point et d'utilisation des machines ; j'ai illustré naguère ce propos en soulignant le large emploi de techniques minières avancées dans les mines romaines d'Europe (Mangin 1989). Les Romains ont donné la mesure de leur capacité en tirant le maximum des principes techniques et mécaniques qu'ils ont su trouver. Ils ont intelligemment utilisé et diffusé les machines, plus largement qu'on ne le dit, quand elles leur ont semblé utiles. L'absence de généralisation du machinisme et la stagnation des techniques s'expliquent, pour B. Gille, non par un refus mental mais par la carence de matériaux adéquats et par les limites des connaissances scientifiques indispensables au progrès technique qui ne seront franchies qu'à la Renaissance.

Dans nos régions, les Gallo-romains ont su mettre au point des instruments répondant aux besoins locaux et parfois les diffuser largement. Le célèbre *vallus* a certainement été plus répandu qu'on ne l'a dit sur l'ensemble des plaines à céréales du nord des Gaules à en juger par le nombre de mentions littéraires et de représentations iconographiques conservées, nombre exceptionnel par rapport au naufrage quasi-total des sources, et à la rareté de celles qui concernent les techniques. Les grands fours de cuisson des moules de bronziers, connus actuellement à Alésia au nombre de 18, ont été mis au point pour répondre à un besoin local urgent : l'approvisionnement des dizaines d'ateliers du site ; mais, apparemment, il n'a pas dû exister d'autres sites où le même besoin s'est fait sentir puisque cette invention ne semble pas s'être répandue. Mais ces deux exemples relèvent-ils des Gaulois ou des Romains ? Des deux sans doute : gaulois, ils le sont probablement du point de vue technique, romains, ils le sont certainement puisqu'ils fonctionnent dans le cadre de l'économie de provinces romaines : *vallus* et fours à moules sont typiquement "gallo-romains". Dans le même ordre d'idées, on souligne à juste titre aussi que la plupart des "voitures" circulant dans le monde romain portent des noms gaulois, du *carpentum* à la *carruca*, parce que ce sont les Gaulois –ces semi-nomades pendant longtemps qui se déplacent avec femmes et enfants sur leurs milliers de chariots– qui les ont inventées et que leur supériorité technique les a fait adopter par les Romains, pragmatiques comme on l'a déjà souligné.

Il faut donc redire que l'une des originalités des provinces gauloises réside peut-être dans le fait que, d'une part, elles ont plus apporté que d'autres à la civilisation technique romaine, et que, d'autre part, leur richesse et leur dynamisme économique en ont fait des espaces où l'ensemble des techniques antiques ont pu se déployer à l'aise quelle qu'ait été leur origine, autochtone, grecque, italique, ou romaine d'autres provinces. L'exemple de la sigillée n'est plus à rappeler à cet égard ; il serait intéressant de savoir si l'art des mines

que César vante et déplore chez les Bituriges du Berry ou les Sotiates d'Aquitaine résulte du génie propre des Gaulois ou de l'influence grecque si marquée au I<sup>er</sup> s. : pourquoi pas ? Indigène ou importée, la technique du boisage des mines d'or du Limousin, récemment révélée, est remarquable comme la précision du nivellement pour creuser des galeries d'exhaure.

### **L'artisanat —activité propre— enrichissant la communauté.**

Les activités artisanales –une des deux faces des activités économiques relevant du secteur secondaire, l'autre étant les échanges– sont, pour les unes, orientées vers la simple satisfaction des besoins locaux et complètent les productions domestiques, pour les autres destinées surtout à la vente à l'extérieur du lieu d'installation : campagne proche ou marchés plus lointains. Celles-là seules "rapportent" des revenus à la communauté et sont donc à prendre en considération quand on veut chercher à définir l'importance de la production artisanale. Les géographes l'appellent production "propre", c'est-à-dire *qui caractérise le site*. Certes, l'enrichissement est en général limité, loin d'égaliser la rente foncière mais il existe. L'archéologie sait distinguer les deux types : la petite forge installée au cœur du quartier de potiers de Mathay-Mandeure, chez les Séquanes, n'a pas une fonction du même ordre que les dix ou douze ateliers de potiers qui l'entourent et dont elle satisfait les besoins.

Limiter nos réflexions à cette production propre nous prive de bien des documents littéraires (sur les métiers de bouche et les petits artisans-commerçants locaux), de bien des inscriptions, de bien des représentations iconographiques et surtout de bien des ateliers fouillés ; d'autant plus qu'il n'est pas toujours aisé sur une fouille de démêler ce qui ressortit à chacun des deux types. Ce tri est néanmoins le prix à payer pour avoir le droit de discuter de ce qui fait l'originalité de la production d'une région ou d'une province. Il reste malgré tout de la matière à manier !

### **L'artisanat : une activité essentiellement "urbaine".**

Le terme "*urbain*" ne qualifie pas seulement la "ville" au sens juridique antique du terme, mais aussi tous les groupements dont la majorité de la population vit d'autre chose que de la terre, des mines ou des carrières et qui présentent un paysage urbain. R. Martin, dès 1971, intitulait une présentation de quatre agglomérations de Bourgogne : Alésia, Entrains, Mâlain et Les Bolards : «Formation et développement de l'habitat *urbain* en Gaule romaine». La majorité des activités de la quasi totalité des 340 agglomérations de Belgique et des Germanies ayant fait l'objet d'une notice dans l'Atlas publié à la suite du colloque de Bliesbruck en 1992, relevaient de l'artisanat et des échanges (Petit et Mangin 1994a et b) ; même les agglomérations à fonctions d'abord religieuses étaient loin d'en être dépourvues, ne serait-ce que pour fournir des *ex-voto* et des souvenirs aux pèlerins (cf. Luxeuil et, pourquoi pas, Bourbon-Lancy).

Ceci dit, la *ville*, colonie ou capitale de cité, doit être considérée elle aussi : il s'agit pour nous, outre de la colonie d'*Augusta Raurica*, d'une dizaine de capitales



de cités du Haut-Empire, d'Autun à Metz et Reims en passant par Avenches et Besançon, Langres ou Sens.

Ces miroirs de Rome dans les provinces d'où les notables contrôlent le territoire de la cité sont-elles des villes parasites ? Comme des débats animés l'ont fait ressortir, maintenant confirmés par de multiples découvertes archéologiques récentes, il est évident que les revenus des capitales ne proviennent pas seulement des activités de gestion de la cité et des revenus fonciers des notables, mais partiellement aussi d'une activité de production implantée parfois en plein centre urbain. La métallurgie est partout (Autun, Metz, Sens, Langres, Avenches ...) ; les ateliers de verriers sont disséminés à travers toute la colonie d'*Augusta Raurica*, ils existent à Avenches, à Besançon, etc. La céramique ? Dans quelle capitale de l'Est n'a-t-on pas fouillé des ateliers ces dernières années ? Est-il indifférent qu'une partie notable des fours fouillés en Bourgogne soient situés dans deux capitales, Autun et Sens ?

Existe-t-il aussi une activité artisanale qui puisse être qualifiée de *rurale* dans nos régions ? Même en Italie et dans les provinces productrices d'huile et de vin du pourtour de la Méditerranée, là où les textes (et, sinon en Italie, du moins en Tarraconaise, Bétique et Narbonnaise, l'archéologie), nous montrent la production en masse de tuiles, de briques et d'amphores dans le cadre du domaine rural, il existe d'autres activités de production indépendantes de la terre, dirigées par de véritables entrepreneurs, en Campanie par exemple (Morel 1985). Qu'en est-il chez nous ? Nous ne sommes pas en Italie et on ne peut transposer directement les dires de Pline le Jeune sur ses domaines aux villas de la Somme ! Si le statut juridique de la terre et de la manufacture est le même dans l'ensemble de l'Empire, les contingences locales, les mœurs, le climat, les productions donnent une spécificité à chacune de ses provinces.

Ceci dit, comme en Italie, il existe certes dans l'Est des *productions céramiques* dans le cadre de la villa ; mais en Bourgogne et Franche-Comté ? Il ne semble pas que le cas soit fréquent. D'ailleurs, peut-on parler de production rurale quand des dizaines de fours induisent dans leur voisinage immédiat un groupement de potiers, donc non un village de paysans ou de mineurs du secteur primaire, mais une agglomération aux fonctions de transformation de la matière brute, donc relevant du secteur secondaire ?

Quant à la *métallurgie du fer*, la réduction du minerai se pratique essentiellement sur les lieux d'extraction de celui-ci ou en forêt, à proximité : il s'agit donc d'une production que l'on peut qualifier de rurale par opposition à urbaine, mais ce que l'on en sait dans le Morvan et l'Yonne tend à montrer que les mineurs et les ferrons ne vivent pas sur place mais dans des villages proches ; elle nécessite, en effet, une main-d'œuvre abondante pour la préparation du minerai et pour les activités induites par l'opération de réduction. J'ai classé naguère ces villages dans la série des agglomérations à fonction primaire, mais dans la mesure où ce sont plus les fours transformant le minerai en métal brut –fonction secondaire– que l'extraction minière –fonction primaire– qui occupent les travailleurs, ne pourrait-on pas assimiler ces villages à ceux des potiers et leur refuser la qualité de rurale ?

Une autre forme s'inscrit dans le cadre du *système domanial* : sur le pourtour du massif cristallin du Morvan du Nord, dans le Bas-Auxois, existent plusieurs grandes villas qui contrôlent de vastes espaces d'extraction minière et d'ateliers de réduction du fer ; à Courcelles-les-Semur, ces ateliers liés à la villa étaient jumelés à des ateliers de potiers. L'absence de datation interdit actuellement d'en faire des exemples du développement de l'autarcie des grandes villas qui se substitueraient –pour la production artisanale– aux villes et agglomérations ravagées par les troubles du III<sup>e</sup> s. Il y a là un domaine à étudier de près.

Une fois toutes ces bornes posées et les termes définis, peut-on appréhender l'artisan et son travail dans son cadre de vie et d'activité ?

## II. L'ARTISANAT EST UNE ACTIVITÉ RECONNUE ET ORGANISÉE AVEC DES ARTISANS LIBRES ET SOLIDAIRES

Je voudrais aborder ici un aspect rarement traité et m'intéresser aux acteurs et non plus seulement à leurs actions à travers les ateliers et les productions qu'ils ont laissées. La place tenue par les produits des Gaules dans l'Empire et jusqu'à Rome même, suppose non seulement un réseau d'échanges développé mais, à l'amont, une production systématiquement organisée et contrôlée, pas seulement dans le domaine de la terre cuite. Pourquoi dénier aux artisans un rôle dans la maîtrise de cette organisation, au moins à la base ?

### Artisans grecs, artisans gaulois, artisans romains ... et artisans gallo-romains.

On connaît assez bien *l'artisan grec*, par les textes, des boutiquiers moqués par Aristophane aux 400 céramistes d'Athènes (cf. Mossé 1962, spécialement p. 67-104 : la production industrielle et *passim*) : c'est souvent un homme libre donc un citoyen, qui travaille aux côtés des métèques et des esclaves ; il ne dispose pas d'une organisation professionnelle du type corporation, notion étrangère à la Grèce classique ; s'il est regardé de haut par les intellectuels, il est apprécié des hommes d'Etat pour son utilité publique et il participe activement à la vie civique (cf. Mossé 1966, p. 30-36 et *passim*). Est-il utile d'en dire plus dans la mesure où l'artisan de Marseille ne devait guère compter dans son aristocratique cité. C'est dans le domaine technique, autre sujet, que l'intensité des relations de nos régions avec le monde grec du Midi, qui apparaît sous de multiples formes, a influencé la Celtique.

*L'artisan de La Tène III en Gaule* n'est guère mieux connu : qui possède des éléments sur les coutumes issues du monde celtique et permettant de savoir si les artisans gaulois disposaient d'une organisation propre, si lâche soit-elle, tolérée par l'aristocratie dont on dit qu'ils dépendaient ? Il y a là un domaine de recherche où peu se sont aventurés : là, se mesurent les limites des sources archéologiques.

Il faut donc se tourner vers *le monde romain* pour discuter des modes de vie et de travail, notamment du système d'organisation professionnelle propre aux artisans gallo-romains. Les collèges professionnels existaient partout dans les provinces, notamment en

Occident, comme le montrent les sources littéraires et les inscriptions, certes surtout d'Italie et des provinces danubiennes mais aussi de Gaule et pas seulement de Narbonnaise et de Lyon.

Dès les *origines de Rome*, les métiers ont été organisés en 8 collèges ; Plutarque, dans la *Vie de Numa* (7, 1-4), donne la liste qui figurait dans la loi des XII Tables : il s'agit des métiers que ne peuvent assurer les femmes à la maison. Cinq en fait sont représentés : potiers, métiers du textile, du cuir, du bois et du métal. Ils étaient et resteront les métiers essentiels de la production propre des villes durant toute l'Antiquité.

Les fonctions des collèges professionnels demeureront les mêmes depuis l'époque étrusque d'où date en fait cette organisation jusqu'à la fin du *Haut-Empire* : le culte d'un patron divin (spécialement Minerve, patronne de tous les artisans), la convivialité et la solidarité entre membres, des banquets jusqu'aux funérailles, l'accomplissement de services publics contre des privilèges (notamment les *fabri*, charpentiers, et les *centonarii*, fabriquant de draps, bâches et couvertures, qui, ensemble, font office de pompiers). Ils seront dissous quand ils se mêleront de politique à la fin de la République, à Rome par exemple, puis seront rétablis par Auguste et autorisés (pour les plus anciens, cf. Suétone, *Auguste*, 32) ou tolérés (pour la majorité), tant à Rome que dans tous les municipes et les villes des provinces, à condition de ne pas créer de troubles comme cela arriva à Pompéi ou en Asie Mineure (Pline le Jeune, *Lettres*, X, 33 (34) et 34 (35)).

Ils ne jouent pas directement de rôle politique mais les artisans font mention de leur métier sur les affiches électorales de Pompéi : j'ai relevé des foulons (on connaît d'ailleurs quatre *fullonica*) et des *sagari*, fabricants de blouses parmi les dizaines de métiers représentés (Waltzing, II, 1896, p. 152, n° 53 et p. 155, n° 81).

Il ne semble pas qu'ils aient joué un rôle professionnel *stricto sensu* dans la défense et la promotion de la profession, ni dans la vie civique, à la différence des guildes médiévales et contrairement à ce qu'affirment encore trop souvent, sans preuve, les manuels, même récents, sur les Gaules.

### Les connaissances sur les artisans des Gaules, spécialement dans le Nord-Est : iconographie, épigraphie, textes antiques.

Dans les Gaules il existe, en effet, nombre de témoignages de cette organisation certes surtout en Narbonnaise mais aussi quelques-uns dans nos régions. Sur quels exemples peut-on s'appuyer pour illustrer chez nous ces affirmations ? La richesse et les spécificités de l'*iconographie* interdisent d'en traiter ici en une phrase, son apport a d'ailleurs déjà été souligné pour l'essentiel dans le passé.

En revanche, les *témoignages épigraphiques* méritent d'être regardés de près : pour les villes des Gaules et des Germanies, l'épigraphie fournit en effet nombre de témoignages dès la période du Haut-Empire ; j'en relève quelques-uns mais l'inventaire exhaustif reste à faire : les *centonarii* sont connus dans huit villes de Narbonnaise et à Lyon ; les *cupari* (tonneliers) à *Alba Helviorum* ; les *fabri* (ouvriers en bâtiment) dans cinq villes de Narbonnaise et encore Lyon mais aussi Mayence ; les orfèvres, bijoutiers, surtout à Narbonne ;

les *fabri tignuarii* (charpentiers) dans trois villes de Narbonnaise mais aussi à Feurs, à Lyon, à Mayence, à Avenches, à Autun ; les *sagari* (fabricants de blouses en soie) à Lyon et Vienne ; les *loricari* (fabricants de cuirasses) à Brèves près de Clamecy (*C.I.L.*, XIII, 2928) ; les *aerari* (bronziers) à Entrains (*id.*, 2901) ; les *lapidari* à Dijon (*id.*, 5475) ; à noter qu'une inscription parallèle (*id.*, 5474) incluant, en sus des *lapidari*, des *ferrari*, ouvriers du fer et le nom de Dijon sous la forme "*dibione*" est une forgerie comme l'a montré l'Abbé Lejay dès 1889 ; mais étant des plus rare, cette corporation est toujours citée, bien que la pierre ait disparu depuis le XVII<sup>e</sup> s.

Comme le note Waltzing dont ces exemples sont tirés (Waltzing 1896, p. 145-157), on voit que «sur les listes de métiers, figurent les artisans les plus humbles comme les plus riches commerçants».

Certes, les témoignages concernant nos régions sont en nombre limité, mais ils suffisent à attester la présence de corporations même dans des sites modestes.

De plus, *quelques rares textes* montrent bien que les corporations étaient nombreuses dans chaque ville : les collèges avaient pignon sur rue à l'instar de Rome.

A Rome en effet, les corporations sont parties prenantes des grands événements : l'Histoire Auguste dit que les *vexilla collegiorum*, les étendards des corporations, augmentaient considérablement l'apparat du triomphe d'Aurélien sur Palmyre en 274 (H. A., *Divus Aurelianus*, XXXIV, 4) ; comme de la fête décennale de Gallien en 262 où défilent «cent étendards en plus de ceux des corporations (*vexilla collegiorum*) et des enseignes des légions» (*id.*, *Gallieni duo*, VIII, 6).

Il en est de même dans les villes des provinces et pour une fois *l'unique exemple provincial* comparable nous concerne.

En 311, 40 ans après les ravages des Bagaudes et Barbares, Constantin vient visiter Autun et aider les Eduens à relever leurs ruines. Les Autunois décorent leurs rues et le panégyriste précise : «Nous avons orné les rues qui mènent au palais d'une décoration modeste en vérité, mais nous avons fait sortir les bannières de tous les collèges (*signa collegiorum*), les statues de tous les dieux» (*Panégyriques latins, Panégyriques constantiniens*, II, VIII, 4, CUF, T. II, p. 96). Certes, nous sommes là au Bas-Empire, mais cette participation aux cérémonies publiques comme l'animation des villes par les fêtes privées n'est pas nouvelle : les menuisiers de Pompéi défilent en procession le jour de leur fête patronale.

L'exercice d'un *culte commun* est en effet une des fonctions principales des corporations. Les attestations des divinités patronnes des différentes corporations d'artisans ne sont guère connues à part Jupiter et *Fortuna* dans l'inscription de Dijon citée ci-dessus ou *Borvo* pour les bronziers d'Entrains. Ce sont les grandes divinités protectrices des arts et des métiers (ce qui est la même chose pour les Anciens) qui doivent être le plus souvent invoquées. En Gaule César le précise clairement : «*Minervam operum atque artificiorum tradere*» : «Minerve transmet les principes des arts et des métiers» (César, *B. G.*, VI, 7-18). C'est une divinité populaire, celle des petites gens, mais on ignore quelle déesse gauloise la Minerve romaine recouvre ; elle est souvent associée à Mercure et Vulcain, formant

une triade des techniques illustrant la place de celles-ci chez les Celtes. Vulcain a belle allure, sans rapport avec le dieu boiteux des Grecs et des Romains. On connaît son nom *Gobannon*, chez les Gallois d'Outre-Manche et sur une inscription trouvée – par hasard – dans une zone métallurgique de l'Yonne. Le couple *Ucuetis et Bergusia* de l'inscription votive sur vase de bronze du monument d'Ucuetis d'Alésia est interprété à juste titre comme le couple jamais assimilé de protecteur des bronziers d'Alésia dont on aura du mal de croire qu'ils ne sont pas organisés en corporation même si les preuves manquent (*C.I.L.*, XIII, *addenda*, 11247).

C'est en effet par là que l'on peut terminer cette évocation des connaissances possibles sur l'organisation des artisans de nos régions sous le Haut-Empire : n'existe-t-il pas d'autre témoignage archéologique de *scholæ* d'artisans que le monument d'Ucuetis d'Alésia (Martin et Varène 1973, p. 197-199), avec son lieu de culte en crypte, sa salle de banquet, ses annexes et son portique ouvert sur le *forum*, pour illustrer les lieux de réunion et de culte dont disposaient – offertes par la ville ou l'Etat, par un riche patron ou payées par les cotisations des membres eux-mêmes –, les collèges des grands corps de métiers dont témoignent les quartiers artisanaux d'Autun, de Sens, de Langres, de Mandeure, de Mâlain ou d'Entrains ?

On sait qu'au seuil de l'Empire tardif, dès Aurélien, le système des corporations fut réaménagé en service public pour répondre aux besoins nouveaux de l'armée et pallier le manque de main-d'œuvre. Les collèges bénéficient de privilèges : parmi les 35 catégories d'artisans protégés et dispensés de charges municipales dans la loi de Constantin de 337 figurent les tailleurs de pierre, les foulons et les potiers et donc pas seulement les métiers d'art quoi qu'en dise Grenier (Grenier 1937-38, p. 628, note 64). En contrepartie, ils ont perdu la liberté et les codes Théodosien ou Justinien sont remplis en vain de lois répressives contre les fuyards et ceux qui les cachent. Nous n'avons aucun témoignage régional de la fuite des artisans ployant sous le fardeau des commandes publiques et l'interdiction de quitter leur métier devenu héréditaire : *Libanios* n'en parle que pour Antioche, mais on sait quelles dures conditions vivent les collèges d'ouvriers libres et esclaves des manufactures d'Etat, les *fabricæ*, mises en place à travers l'Empire pour pallier la carence des ateliers privés et assurer à la fois l'approvisionnement régulier des armées et les besoins de la cour en produits de luxe.

Or, pour une fois, nos régions sont privilégiées dans les sources écrites, probablement parce qu'elles l'étaient aussi en réalité dans ce type d'équipement.

La *Notitia Dignitatum* qui comporte, pour le IV<sup>e</sup> s., les listes des services contrôlés par les grands dignitaires de l'Etat, fournit les types et les lieux d'implantation des *fabricæ*. Sa consultation directe est indispensable. Les *fabricæ* sont spécialisées dans une production : armes ou textiles notamment.

Les *fabricæ armorum*, fabriques d'armes et de machines de guerre, sous l'autorité du Maître des Offices, sont depuis peu l'objet de diverses études (James 1988, notamment p. 278-281). Les *fabricenses*, ouvriers de ces arsenaux d'Etat comme Grenier qualifie les *fabricæ*, sont soumis à une discipline toute militaire.

Les Gaules en sont bien pourvues : sur les neuf qui y sont implantées, sept sont dans le Nord et l'Est dont trois chez les Eduens (deux à Autun et une à Mâcon) ; la cité éduenne est la seule à avoir deux ateliers dans sa capitale (à part Trèves, capitale de l'Empire d'Occident) et trois ateliers sur son territoire ; elle est la seule – hormis Trèves encore – à fabriquer des machines de guerre (*ballistaria*).

Les *fabricæ* sont spécialisées dans un ou plusieurs types d'armes : si Mâcon ne fabrique que des flèches, les *fabricæ* d'Autun sont celles qui ont la panoplie la plus large de toutes les *fabricæ* des Gaules (cuirasse, balistes, cottes de mailles, boucliers) avec *Argentomagus* (toutes les armes sans précision).

Celles qui fournissent la cour en produits de luxe sont encore moins souvent citées pour les Gaules ; or, elles sont nombreuses dans l'Empire et l'Occident en est largement doté.

Il y a les *Gynécées*, fabriquant les vêtements de soie, or et pourpre, placés sous l'autorité du Comte des Largesses Sacrées. Sur les 17 gynécées de la *pars occidentis* de l'Empire, sept sont en Gaule dont un à Reims, un à Tournai, un à Trèves et un à Autun « qui sera transféré plus tard à Metz » (*Notitia dignitatum, Occidens*, 54-59, éd. Seek, p. 150-151, 26-27, p. 155).

Il y a les *linyfii*, ateliers de tissage et les *bafii*, ateliers de teinturerie, dont trois sont en Narbonnaise, mais il y a aussi trois *Branbaricarii sive argentarii*, travaillant les métaux précieux pour décorer les armes ; or des trois situés en Gaule, deux sont à Reims et à Trèves (*Id., ibid.*, 61-62 et 72-77, p. 151-152).

L'archéologie peut être appelée en renfort pour confirmer l'importance de l'artisanat dans l'Est et l'évolution qu'il a subi entre le Haut et le Bas-Empire. Quatre exemples et deux remarques suffiront.

Il y a longtemps que l'on a proposé de voir dans un atelier tardif découvert à Amiens, les vestiges de la *fabrica* (Bayard et Piton 1979) ; pourquoi pas ? Les fouilles en cours dans cette ville révèlent un quartier de métallurgistes aux ateliers et à la production spécialisés et standardisés ; il sera intéressant de confronter les trouvailles à ce qui se fabrique dans la *fabrica* : « épées et boucliers » (*Not. Dign., ibid.*, 39, p. 146).

Une thèse soutenue récemment à Besançon répertorie plus de 50 ateliers de réduction du fer dans l'arrondissement de Mâcon, siège d'une *fabrica*. Cette modeste production suffisait pour alimenter une *fabrica* ne produisant que des flèches (Boukezzoula 1995).

L'importance des *fabricæ* d'Autun ne s'expliquerait-elle pas par l'existence d'une tradition ancienne spectaculairement vérifiée par les découvertes récentes du Lycée militaire ? Le fer brut venait du Morvan du Nord, où 200 ateliers de réduction sont attestés (Mangin *et al.* 1992).

Enfin, plus largement, ces installations tardives bien représentées chez les Eduens ne sont pas des nouveautés : l'inscription de Brèves (*C.I.L.*, XIII, 2828) prouve l'existence, sous le Haut-Empire, d'un atelier de cuirasses contrôlé par un centurion de la III<sup>e</sup> Légion, atelier installé « chez les Eduens » : « *opifices lorici in Aeduis consistunt* », le verbe *consistere* ayant un sens juridique précis, celui d'une installation fixée là volontairement, sûrement pas sans raison. Et les bronziers



d'Alésia étaient assez connus et dynamiques pour être non seulement cités par Pline l'Ancien (*H. N.*, XXXIV, 48 (17), 142) mais aussi pour avoir fourni en petit équipement l'armée du Rhin pendant le I<sup>er</sup> s. de n. è.

En sus de ces quatre exemples, l'ensemble du dossier du Bas-Empire dans l'Est suggère deux remarques.

D'une part, l'évolution de l'occupation et des activités de certains sites d'habitat groupé n'est pas sans attirer l'attention ; tout se passe comme si un glissement des activités productives des petites agglomérations vers les grands centres comme Autun s'était produit au Bas-Empire : la disparition des ateliers de métallurgistes à Alésia, agglomération pourtant encore vivante au IV<sup>e</sup> s., la fin de la production des sites abandonnés comme Mâlain, ou ruinés comme Mandeure, et de bien d'autres, n'auraient-elles pas été compensées par le développement de ces ateliers d'Etat dans les grandes villes ou bien la conséquence de leur création ?

D'autre part, bien des indices tendent à proposer l'existence d'activités privilégiées chez tel ou tel peuple : c'est le cas des Eduens et des Sénon pour la *métallurgie* dès les origines ; la remarque n'est pas nouvelle pour Bibracte. Les recherches récentes élargissent les exemples à l'ensemble du territoire éduen (comme c'était le cas du territoire sénon depuis longtemps), du Morvan du Nord, à la Loire et à la Saône.

Ainsi, Sénon et Eduens travaillent le métal et aussi l'argile ; et les Lingons ?

### III. RICHESSE DU DOSSIER ARCHÉOLOGIQUE

Il n'est pas question de dresser ici un bilan des connaissances récentes sur l'artisanat de l'Est, au demeurant encore impossible à établir : aux constats présentés ci-dessus, il suffira d'ajouter trois remarques pour conclure ces réflexions.

#### Les connaissances sont limitées à quelques grands types de productions.

Les tableaux des productions des agglomérations du nord et de l'est des Gaules et des Germanies dressés récemment (Petit et Mangin 1994a) sont éloquentes : les *métaux* (presque exclusivement le fer) et la *terre cuite* sont les deux seules productions sur lesquelles on puisse discuter, d'une part parce que ce sont les artisanats qui laissent le plus de témoins et, d'autre part, parce qu'ils représentent effectivement des productions essentielles des Gaules. Mais les métiers du *cuir* aussi sont importants et, s'ils sont mal connus, c'est seulement pour des raisons de conservation. Le cuir servait partout, sur la route et sur la mer, dans les mines et dans les camps.

Il faudrait y ajouter localement la *pierre*, et la *verrerie*, production de luxe présente surtout dans les grandes villes, la *tabletterie* et certaines *productions alimentaires propres à certaines régions* : sel de Lorraine, jambons fumés et salaisons séquanais réputés jusqu'à Rome dont les ateliers de préparation sont bien reconnus sur le terrain au contraire des productions textiles pourtant considérables : « *me pinguis Gallia vestit* » : « la Gaule prospère m'habille » disait Martial (*Epigrammes*, VI, 11, 7-8) en citant les *bardocuculi*, tuniques à capuchon lingonnes (*id.*, *ibid.*, I, 53, 5) et les saies des Leuques (*ibid.*, XIV, 159-160). « L'aristocratie

adopte les modes de l'Orient, le peuple celles des Gaulois » (Grenier 1937-38, p. 587).

#### Un dossier riche sur un type d'occupation essentiel.

Les deux ouvrages publiés à la suite du colloque de Bliesbruck sur les agglomérations secondaires de Gaule belge et des Germanies sont assez riches pour qu'il suffise d'y renvoyer (Petit et Mangin 1994a et b) ; avec néanmoins deux mises en garde pour une utilisation optimum des précieux tableaux, bilans des productions dressés par régions :

- ces bilans, disponibles pour la première fois sur un si vaste espace, ne prennent en compte, par définition, ni les productions des capitales ni celles des campagnes profondes, mais seulement celles des sites d'habitat groupé, essentiels en l'occurrence pour l'artisanat ;

- ces tableaux ne séparent pas productions destinées à la consommation locale et productions pour la vente à l'extérieur. Cette distinction (productions internes, productions externes), n'a été proposée parallèlement que pour les 23 agglomérations du département de la Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994, tabl. 4, p. 232 et 233).

#### Des amalgames trompeurs et des interprétations fantaisistes.

Les connaissances ne sont pas toujours précises : elles ne sont pas toujours fondées sur des structures d'ateliers et la validité des affirmations ne peut pas toujours être contrôlée. Cette restriction ne s'applique pas à la céramique qui peut être étudiée à partir de dépotoirs ou de collections sans fouilles de fours ou d'ateliers (quoiqu'on puisse nuancer cette affirmation, si on s'intéresse à la vie de l'artisan dans son cadre de travail). Il faut, pour conclure, dénoncer les carences des connaissances trop souvent masquées dans les manuels de vulgarisation et les erreurs répétées faute d'une mise à jour permanente des dossiers.

*L'atelier est-il une notion concrète ou abstraite ?* Trop souvent, en effet, on ne connaît pas les structures des ateliers : les ateliers de bronziers de Chalon-sur-Saône existaient, mais comment y travaillait-on ? Les objets attribués à ces ateliers suffisent-ils pour en discuter ? L'existence d'ateliers de sculpture à Dijon, à Alésia ou à Mâlain est certaine aussi, mais où étaient-ils ? En quoi consistaient-ils sur le terrain ? Où les potiers mandubiens fabriquaient-ils les céramiques dont l'originalité a été si bien mise en évidence récemment (Barral 1994). Ne faudrait-il pas séparer les témoignages de type différent pour éviter les amalgames simplificateurs ? Et attendre d'avoir présenté les connaissances tirées des différentes sources et d'en avoir bien cerné les limites respectives avant d'en tenter la synthèse ?

*La manie de faire de tout atelier où il y a des scories de fer un atelier de réduction* est à dénoncer. Il serait, en effet, déshonorant qu'un site où l'on trouve des scories de fer ne pratiquât pas la réduction ! A cause de cette manie, les tableaux de Bliesbruck doivent être maniés avec délicatesse dans ce domaine ! Un regard critique sur les tableaux concernant Bourgogne et Franche-Comté donne un résultat intéressant : sur 91 agglomérations publiées, 40 ont travaillé le fer mais seulement 13 ont pratiqué la réduction dont 6 villages

de mineurs et de métallurgistes ; c'est dire que, sauf exceptions, essentiellement éduennes du Nivernais, la sidérurgie en agglomération ressortit aux stades de la "forge" (travail plus ou moins spécialisé : simple élaboration des objets ou incluant l'épuration du fer brut, distinction qui fait actuellement l'objet de nos travaux à Nancy et à l'UPR CNRS de Sévenans). Mais les chercheurs continuent trop souvent à se référer à des publications de 1980 où cette erreur était faite sans savoir que depuis quinze ans les connaissances ont progressé, notamment dans l'Est (cf. Mangin (dir.) 1994, p. 11-33).

Bien d'autres questions pourraient être abordées concernant la vie et l'activité des artisans éduens, séquanais ou lingons, dans leur quartier, leur maison, leur atelier et leur boutique, en relation avec les campagnes proches par le marché hebdomadaire et avec les pays lointains par les marchands ambulants ou les

transporteurs terrestres et fluviaux.

Ce serait une autre réflexion comme celle que j'ai tentée il y a quelques années avec Pierrot Mougin sur Mandeure à partir de l'analyse spatiale des dizaines d'ateliers de cette belle ville, bien longtemps après l'essai de restitution de l'organisation et du fonctionnement des ateliers et des boutiques d'Alésia. J'ai seulement voulu ici évoquer *des notions* que la pression du terrain nous pousse souvent à évacuer et *des cadres* où nous devrions tenter en permanence, mais intelligemment, de replacer nos découvertes. J'ai tenté de réfléchir à *l'homme de l'art* et pas seulement à ses ateliers et à ses productions en souvenir de mon maître Joël Le Gall passionné par ces questions, et aussi en hommage à Aimé Thouvenin, du Laboratoire d'Archéologie des Métaux de Nancy, et à André Guédron, historien d'art et artiste de Dijon, qui m'ont initié aux questions techniques, il y a trois décennies.

## BIBLIOGRAPHIE

Un appareil complet de références ne saurait être fourni ici. On renverra seulement à quelques travaux anciens fondamentaux et à des publications récentes d'intérêt local.

### Sources.

Outre les renvois aux auteurs antiques dans le corps du texte :

*Histoire Auguste*, édition bilingue latin-français, trad. André Chastagnol, Paris, Laffont 1994 (coll. Bouquins).

*Notitia Dignitatum accedunt notitia urbis Constantinopolitanae et latercula provinciarum*, ed. Otto Seeck, Minerva, Francfort-sur-le-Main, 1876.

### Ouvrages et articles de référence.

**Barral 1994** : P. BARRAL, *Céramique indigène et faciès culturels à La Tène finale dans la vallée de la Saône*, Thèse, Université de Franche-Comté, Besançon 1994, 3 vol.

**Bayard et Piton 1979** : D. BAYARD et D. PITON, Un bâtiment public du Bas-Empire à Amiens : 1973-1978, six ans de recherches au Logis du Roy, dans *Cahiers Archéologiques de Picardie*, 1979, 6, p. 153-168.

**Boukezzoula 1995** : M. BOUKEZZOULA, *La sidérurgie ancienne dans l'Arrondissement de Mâcon et en Saône-et-Loire*, Thèse, Université de Franche-Comté, Besançon, 1995.

**Bénard et al. 1994** : J. BÉNARD, M. MANGIN, R. GOGUEY, L. ROUSSEL, *Les agglomérations antiques de Côte-d'Or*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

**Dumasy 1994** : F. DUMASY, La métallurgie du fer dans la cité des Bituriges Cubi, dans M. MANGIN (éd.), *La sidérurgie ancienne de l'Est de la France dans son contexte européen, archéologie et archéométrie*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 213-222 (au sujet de la *fabrica d'Argentomagus*).

**Duval 1952** : P.-M. DUVAL, *La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine*, Hachette, Paris, 1952.

**Duval 1971** : P.-M. DUVAL, *La Gaule jusqu'au milieu du Ve siècle*, Les Sources de l'Histoire de France, Paris, Picard, T. I, 2 vol., 1971.

**Gille 1978** : B. GILLE, *Histoire des techniques*, Encyclopédie de la Pléiade, 1978.

**Grenier 1937-38** : A. GRENIER, La Gaule romaine, dans Tenny Frank, *An economic Survey of Ancient Rome*, IV, 1937-38, p. 379-664.

**James 1988** : S. JAMES, The *fabricae* : state arms factories of the Later Roman Empire, dans J.C.R. COULSTON, *Military equipment and the Identity of Roman Soldiers*, BAR, International Series 394, 1988, p. 257-330.

**Mangin 1989** : M. MANGIN, *Damnare in Metallum* ou le problème des techniques dans l'Antiquité grecque et romaine, dans *Innovations et nouveaux techniques, de l'Antiquité à nos jours*, Strasbourg, Oberlin, 1989, p. 53-65.

**Mangin (dir.) 1994** : M. MANGIN (dir.), *La sidérurgie ancienne de l'Est de la France dans son contexte européen, Archéologie et archéométrie*, Paris, Les Belles-Lettres, 1994.

**Mangin et al. 1992** : M. MANGIN, I. KEESMANN, W. BIRKE, A. PLOQUIN, *Mines et métallurgie chez les Eduens, le district sidérurgique antique et médiéval du Morvan-Auxois*, Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

**Martin et Varène 1973** : R. MARTIN et P. VARÈNE, *Le monument d'Ucuetis à Alésia*, XXVI<sup>e</sup> Suppl. à *Gallia*, Paris, CNRS, 1973.

**Morel 1985** : J.-P. MOREL, La manufacture moyen d'enrichissement dans l'Italie romaine ?, dans P. LEVEAU (éd.), *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique*, Aix-en-Provence, 1985, p. 88- 111.

**Morel 1992** : J.-P. MOREL, L'artisan, dans A. GIARDINA (dir.), *L'homme romain*, L'Univers Historique, Seuil, 1992, p. 267-302.

**Mossé 1962** : C. MOSSÉ, *La fin de la démocratie athénienne*, Paris, PUF, 1962.

**Mossé 1966** : C. MOSSÉ, *Le travail en Grèce et à Rome*, Paris, PUF, 1966.

**Petit et Mangin 1994a** : J.-P. PETIT et M. MANGIN (éd.), *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Paris, Errance, 1994.

**Petit et Mangin 1994b** : J.-P. PETIT et M. MANGIN (éd.), *Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule Belgique et des Germanies*, Paris, Errance 1994.

**Waltzing 1896** : J.-P. WALTZING, *Etude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident*, Louvain, Peeters, T. I, 1895, T. II, 1896.